



AMÉNAGEMENT TRANSITOIRE DES SITES VACANTS

Faire évoluer à court terme un bâtiment ou un site vacant tout en préparant son devenir à long terme.

Bâtiments vacants, sites pollués, friches, fonciers, en attente d'un futur chantier ou d'un nouveau projet urbain. Entre injonction à la reconstruction de la ville sur elle-même et la nécessaire prise en compte de la ZAN, ces nombreux espaces sont au centre du débat. Leurs reconversions prennent du temps, tandis que les attentes des citoyens et des collectivités en termes

de délai se font de plus en plus pressantes. Une fois ce constat dressé, cette formation vous propose de comprendre de quelles manières l'urbanisme transitoire peut vous permettre de mettre en action rapidement un bâtiment vacant ou un site en attente au profit de la vie locale, tout en préparant son évolution et son inscription à long terme dans la dynamique urbaine.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Sensibiliser et comprendre une dynamique : « penser l'urbanisme en marchant ».
- Comprendre et déceler les « moments » du projet urbain qui peuvent être propices à un aménagement transitoire.
- Se questionner sur la nature des sites potentiellement concernés.
- Appréhender les avantages et les finalités motivant la mise en place de ce type de démarche.
- Identifier les acteurs mobilisables.
- Découvrir les différentes évolutions des missions d'une maîtrise d'oeuvre rendant possible ce type de démarche.
- S'approprier des principes pour impulser un projet sur le territoire.
- Découvrir des projets qui font exemple.

INTRODUCTION

PARTIE I - QU'ENTEND-ON PAR URBANISME TRANSITOIRE ?

- Définitions de l'architecture contemporaine
- Repères historiques
- Réglementation & enjeux
- Prérequis

PARTIE II - LES TEMPORALITÉS DU PROJET

- Les temps d'un projet d'urbanisme ou d'architecture conventionnel
- Les moments propices à un urbanisme transitoire
- Dans quelle mesure imbriquer des projets à court terme dans une vision de territoire à long terme ?

PARTIE III - LES AVANTAGES ET LES FINALITÉS DE LA DÉMARCHE

PARTIE IV - DE NOUVELLES MANIÈRES DE MOBILISER LES ACTEURS

- Les enjeux pour les aménageurs
- Les enjeux pour les collectivités
- Les nouvelles méthodes de travail des architectes

CONCLUSION - FOCUS SUR UN PROJET RÉALISÉ



PUBLIC

Élus et techniciens des collectivités



INTERVENANTS

- 1 architecte du CAUE 44



DURÉE

1 journée

HORAIRES

9h-17h



TARIF

Groupe : 3 000€ TTC
Groupe limité à 15 personnes
7 personnes minimum pour la tenue de la formation



Pour une session intra-collectivité les formations peuvent se dérouler dans vos locaux sur demande.



Retrouvez toutes les formations du CAUE de Loire-Atlantique : www.caue44.com/formations

